

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 659<sup>e</sup> assemblée régulière Procès-verbal version officielle publique

24 mars 2026, à 18 h 30  
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres présent(e)s       | Mesdames Lucie Chiasson, Lyne Demers, Julie Dunn, Camélia Houle, Michèle Kama, Dominique Leduc, Sophie Paquette, Isabelle Prigent, Isabelle St-Hilaire Vézina et messieurs Jean-François Bolduc, Marc-André D'Amour, Mathis Godhue, Etienne Leduc, Marc Rémillard et Sébastien St-Amour |
| Membres absent(e)s        | Messieurs James-William Caron et Hugo Lachance et Madame Chantal Malouin                                                                                                                                                                                                                |
| Sièges vacants            | Représentant(e) du milieu universitaire                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Invité(e)s                | Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle-L'Anglais, Édith Filiatrault, Valérie Manière (représentante du Syndicat du personnel enseignant), Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard et Benoît Sauvé                                                                                   |
| Secrétaire de l'assemblée | Madame Geneviève Boileau                                                                                                                                                                                                                                                                |

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
  - 3.1. Procès-verbal de la 658<sup>e</sup> assemblée régulière
  - 3.2. Affaires découlant des procès-verbaux
    - 3.2.1. Mise à jour sur l'acquisition d'ordinateurs portables pour 2026
4. Correspondance
  - 4.1. Lettre du syndicat des enseignant(e)s – Proposition au conseil d'administration
  - 4.2. MES – Lettre de la ministre Martine Biron – Rappel et invitation à la vigilance – Plan d'action gouvernemental pour l'accès à l'avortement 2024-2027
  - 4.3. Lettre de Mme Marie-Claude Côté – Démission du conseil d'administration
  - 4.4. Ministère de la Culture et des Communications – Refus pour l'aide financière du programme Aide aux immobilisations
5. Dépôt de documents
  - 5.1. Procès-verbaux de la 988<sup>e</sup> réunion et de la 989<sup>e</sup> réunion extraordinaire du comité exécutif
  - 5.2. Procès-verbal de la 5<sup>e</sup> réunion régulière de la commission des études pour l'année 2025-2026
  - 5.3. Procès-verbal de la 12<sup>e</sup> rencontre du comité de gouvernance et éthique tenue le 21 novembre 2025
    - 5.3.1. Accompagnement et formation à venir – Révision du code d'éthique et de déontologie du Cégep

- 5.4. Procès-verbal de l'assemblée générale des parents d'étudiant(e)s du 18 mars 2026
  6. Résolutions en bloc
    - 6.1. Sanction des études AEC et DEC
    - 6.2. Amendement – Contrat au CAG pour le service de revue de presse
  7. Sujets pour adoption
    - 7.1. Adoption – Bilan mi-parcours du Plan stratégique 2023-2028
    - 7.2. DEC honorifique
      - 7.2.1. Modification – Modalités du DEC honorifique
      - 7.2.2. Nomination – DEC honorifique
    - 7.3. Modification aux règlements généraux de la Cité des Arts et des Sports
    - 7.4. Budget d'investissement 2026-2027
    - 7.5. Révision de la Politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et de la violence (RH-08-PO-03) et de la Procédure de gestion des signalements, des dévoilements et des plaintes de harcèlement psychologique et de violence (RH-08-pr-02)
    - 7.6. Modification – Appel d'offres de services d'agents de sécurité – Huis clos pour la nomination des membres du comité de sélection (Huis clos)
  8. Points d'information
    - 8.1. Projet d'agrandissement TGM-TGC – demandes d'honoraires supplémentaires des professionnels (Huis clos)
    - 8.2. Du président
      - 8.2.1. Sondage de satisfaction aux membres du conseil d'administration et rencontre du CA de mai au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion (prévision des déplacements)
    - 8.3. Du directeur général
      - 8.3.1. Revue de presse du 13 janvier au 15 mars 2026
      - 8.3.2. Entrevue avec Radio-Canada – Passeport Cégep
      - 8.3.3. Encan silencieux du programme Arts visuels
    - 8.4. Du directeur des études
      - 8.4.1. Statistiques d'admission par programme pour l'automne 2026 – 1<sup>er</sup> tour SRAM
      - 8.4.2. Bilan de l'effectif étudiant au 16 mars 2026
      - 8.4.3. Calendrier scolaire 2025-2026 révisé (reprise de la journée de verglas du 11 mars 2026)
  9. Date et heure de la prochaine assemblée : 12 mai 2026 à 18 h 30, VD-222 du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion
  10. Clôture de l'assemblée
- 

## **1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

À 18 h 33, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc. Une présentation a eu lieu en amont de l'assemblée, de la part de la Fondation du Cégep. Il remercie M. Trottier pour sa présentation entourant la nouvelle campagne de financement pour le Centre d'études de Vaudreuil-Dorion.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Bolduc dépose l'ordre du jour de la 659<sup>e</sup> assemblée régulière du 24 mars 2026 pour adoption.

Il est proposé par Mme Julie Dunn  
Et appuyé par M. Marc-André d'Amour

**A-659.2**

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE  
déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration**

#### **3.1. Procès-verbal de la 658<sup>e</sup> assemblée régulière**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lyne Demers  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

**A-659.3.1**

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 658<sup>e</sup> assemblée  
régulière soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **3.2. Affaires découlant du procès-verbal**

##### Ref.CA.658.7.2 – Sinistre à la résidence étudiante – Point sur la situation

M. Rémillard informe les membres que la situation est maintenant résorbée; tous les résident(e)s ont été réintégré(e)s et le tout s'est bien terminé. Les assureurs ont très bien collaboré dans le dossier et il reste seulement quelques travaux à réaliser durant la période estivale.

##### Ref.CA.658.7.3 – Réorganisation administrative à la Direction des services administratifs

En suivi du processus de recrutement pour combler le poste de gestionnaire à la sécurité et à la résidence, M. Rémillard informe les membres que 44 candidatures ont été reçues pour combler le poste. Le comité de sélection terminera cette semaine le processus. Une séance extraordinaire du conseil d'administration suivra prochainement pour entériner la nomination.

#### **3.2.1. Mise à jour sur l'acquisition d'ordinateurs portables pour 2026**

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, présente le point. Il fait état du dossier et des derniers développements.

Le 3 février 2026, le conseil d'administration a autorisé l'acquisition de 200 ordinateurs portables pour 2026. Dans les mêmes moments, nous recevions une lettre du fournisseur retenu par le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), IT2GO, nous informant que le fabricant Dell

refusait tout bon de commande qui lui serait acheminé en raison de la pénurie de composantes, notamment la mémoire vive. Le 2<sup>e</sup> fournisseur disponible, Micro Logic, nous informait que le fabricant HP avait, quant à lui, des délais de livraison de plusieurs mois sans plus de détails.

Nous avons donc contacté les fournisseurs du CAG dans le cadre du mandat d'ordinateurs usagés. Après plusieurs démarches, nous avons pu mettre la main sur 120 ordinateurs portables usagés de deux fournisseurs différents approuvés par le CAG. Le comité exécutif a approuvé l'acquisition de ses ordinateurs portables usagés lors de la séance du 26 février 2026.

Puis, récemment, le fournisseur MicroLogic nous informait que les délais de livraison pour des portables HP neufs étaient maintenant de 12 à 16 semaines et que nous pouvions les commander avant le 1<sup>er</sup> mars, date limite avant la forte augmentation des prix dans le mandat du CAG. Nous avons donc commandé les 80 portables qui nous manquait pour en avoir la quantité autorisée de 200.

Finalement, nous aurons commandé 80 portables neufs de marque HP du fournisseur Micro Logic et 120 portables usagés de marque Dell des fournisseurs Sunterra et CNB pour un total de 200 portables au coût total de 155 567,20 \$, taxes en sus. L'autorisation du conseil d'administration était de 226 700 \$, taxes en sus, pour le fournisseur IT2GO.

Considérant la résolution A-658.7.7 adoptée le 3 février 2026 au conseil d'administration;

Considérant que le budget utilisé est inférieur en raison de l'acquisition de portables usagés;

Considérant que le seul changement est le fournisseur sélectionné pour les portables neufs;

Il est proposé par Mme Julie Dunn  
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

#### **A-659.3.2.1**

D'AUTORISER LE CÉGEP DE VALLEYFIELD À octroyer le contrat d'acquisition des postes informatiques neufs à Micro Logic, fournisseur approuvé par le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG), plutôt que IT2GO.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Correspondance**

##### **4.1. Lettre du Syndicats des enseignant(e)s – proposition au conseil d'administration**

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Mme Valérie Manière, enseignante et représentante syndicale des enseignant(e)s, vient détailler le contenu de la correspondance aux membres. Elle souhaite les sensibiliser au sujet de la discrimination et de certaines situations de racisme qui peuvent être vécues au sein de la communauté collégiale. Les signataires de la correspondance sont conscients qu'il n'existe pas de solutions magiques et que des actions ont été réalisées au sein du Cégep, mais d'autres moyens sont suggérés dans la lettre pour maximiser la sensibilisation et les mécanismes de dénonciation ou de signalement. Il est aussi souligné l'importance d'avoir un plan d'action et d'avoir une politique entourant l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).

En complément, M. Rémillard apporte quelques informations supplémentaires à la suite de la présentation. Il est rappelé qu'à la suite l'envoi courriel acheminé en décembre dernier, une convocation a été lancée auprès du département de Sciences humaines. Les situations problématiques nommées dans la correspondance ont été prises en charge. Quant à la révision de la Politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique (HP) et de la violence ainsi que de sa procédure, qui est déposée aux membres pour adoption, il y aura un plan de communication qui suivra pour s'assurer de bien faire connaître les mécanismes en place.

Finalement, il est souligné que le Cégep est accompagné par une consultante spécialiste en EDI, pour réaliser une démarche de diagnostic institutionnel et un plan d'action sur le sujet. M. Etienne Leduc, directeur des études, rappelle que pour la première fois, au Cégep de Valleyfield, une programmation a été établie pour le Mois de l'histoire des Noirs, comprenant notamment la conférence de monsieur Fabrice Vil. Aussi, il a été célébré encore cette année la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Il demeure sensible au contenu livré dans la correspondance et précise que le milieu va continuer de faire évoluer les pratiques et les activités pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion. M. Rémillard conclut en rappelant que, comme cégep, nous sommes conscients qu'il existe des situations d'intolérance, de racisme ou autres. Ultimement, nous visons toutes et tous un sentiment de sécurité pour la communauté collégiale.

Des questions sont posées par les membres à la fin de la présentation. Il est demandé ce qu'est attendu précisément du syndicat et du département. Il est rappelé le souhait, entre autres, d'avoir une politique EDI, un guichet unique similaire à celui prévu dans la Politique pour contrer les violences à caractère sexuel, mais que cette proposition n'a pas été retenue. Ce guichet est obligatoire dans la Loi contrairement à la Politique HP. Des échanges ont lieu entourant la formule retenue pour la procédure qui a été élargie et bonifiée, pour couvrir à la fois les situations entourant des étudiant(e)s ainsi que des membres du personnel.

#### **4.2. MES – Lettre de la ministre Martine Biron – Rappel et invitation à la vigilance – Plan d'action gouvernemental pour l'accès à l'avortement 2024-2027**

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Des précisions sont apportées entourant le document. M. Rémillard précise que localement, au sein du Cégep, il existe peu de situations rapportées entourant cet enjeu et que des activités de sensibilisation se tiennent régulièrement au sein de l'établissement.

#### **4.3. Lettre de Mme Marie-Claude Côté – Démission du conseil d'administration**

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

#### **4.4. Ministère de la Culture et des Communications – Refus pour l'aide financière du programme Aide aux immobilisations**

Les membres prennent connaissance de la correspondance. La demande a été refusée pour des raisons de conformité. Des démarches sont en cours pour corriger l'envoi du document par l'équipe de Valspec.

### **5. Dépôt de documents**

#### **5.1. Procès-verbaux de la 988<sup>e</sup> réunion régulière et de la 989<sup>e</sup> réunion extraordinaire du comité exécutif**

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux. Aucun suivi n'est requis.

#### **5.2. Procès-verbal de la 5<sup>e</sup> réunion régulière de la commission des études pour l'année 2025-2026**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. M. Leduc précise qu'un suivi, en plénière, a été effectué, lors de la commission des études (CÉ), au sujet de la situation décrite dans la correspondance du département de Sciences humaines. Certaines situations ont été relevées, certains programmes sont plus à risque, notamment des techniques ayant des stages. Il est nommé que le nouveau programme en Soins infirmiers prévoit le développement de compétences entourant les personnes issues de la diversité. Des échanges constructifs se sont déroulés au sein des membres de la CÉ.

#### **5.3. Procès-verbal de la 12<sup>e</sup> rencontre du comité de gouvernance et éthique tenue le 21 novembre 2025**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. M. Marc-André D'Amour, président du comité de gouvernance et d'éthique, fait état des travaux. Il est visé d'adopter le nouveau code d'éthique, à la séance de juin ou au retour de la pause estivale, si tout va comme prévu.

### **5.3.1. Accompagnement et formation à venir – Révision du code d'éthique et de déontologie du Cégep**

M. D'Amour explique que le Groupe Philia, firme spécialisée en éthique et gouvernance, a été embauchée afin d'accompagner le comité dans la révision du Code d'éthique et de déontologie. Une formation sur le sujet sera aussi offerte aux membres du CA et ceux de la direction à l'automne prochain.

### **5.4. Procès-verbal de l'assemblée générale virtuelle des parents d'étudiant(e)s du 18 mars 2026**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. M. Rémillard rappelle que deux membres se joindront au conseil d'administration en remplacement de mesdames Marie-Claude Côté et Michèle Kama. Il remercie Mme Paquette de son engagement au sein du conseil d'administration et lui souhaite la bienvenue.

## **6. Résolutions en bloc**

### **6.1. Sanction des études DEC et AEC**

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 27 étudiants qui se voit décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- 24 étudiants à l'automne 2025
- 3 étudiants à l'hiver 2026

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 29 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'été 2021
- un étudiant à l'automne 2023
- cinq étudiants à l'hiver 2025
- quatre étudiants l'été 2025
- quinze étudiants à l'automne 2025
- trois étudiants à l'hiver 2026

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.



Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
Et appuyé par M. Etienne Leduc

**A-659.6.1**

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 24 mars 2026, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 29 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2026030901.

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6.2. Amendement – Contrat au CAG pour le service de revue de presse**

En janvier 2019, la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications (DACDIC) a octroyé un contrat à l'entreprise Meltwater News Canada inc. pour un abonnement d'une durée de deux (2) ans à sa plateforme de revue de presse pour un montant annuel de 6 200 \$. Ce type de plateforme est un outil de travail essentiel pour l'équipe des communications, permettant notamment d'assurer efficacement, en temps réel, les veilles médiatiques et de produire des revues de presse.

Toutefois, cet abonnement se renouvelle automatiquement le 13 janvier de chaque année. Selon les termes du contrat, si nous souhaitons cesser cet abonnement, le fournisseur doit en être avisé dans les 60 jours précédents la date du renouvellement automatique, soit avant le 14 novembre 2025.

Ainsi, dans un souci du respect du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01), le 1er octobre dernier, le Cégep a informé Meltwater News Canada inc. que l'abonnement ne sera pas renouvelé, mettant fin au contrat à compter du 13 janvier 2026.



En conformité avec la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales et selon l'arrêté numéro 2024-03 de la présidente du Conseil du trésor en date du 6 juin 2024, ces services de revue de presse et de veille des médias font désormais partie de la liste des biens et services pour lesquels un organisme public doit recourir exclusivement au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin de les obtenir.

Pour répondre aux besoins de revue de presse des organismes publics, le contrat du CAG numéro 2023-8165-50 : Revue de presse écrite et veille des médias existe et est en cours d'exécution jusqu'au 30 septembre 2026.

Tel qu'autorisé par le conseil d'administration lors de son assemblée du 28 octobre 2025, le Cégep de Valleyfield a déposé une demande au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer à un regroupement d'organismes publics dont le contrat est en cours d'exécution pour obtenir des services de revue de presse et de veille médias d'une valeur estimée de 6 200 \$ pour la période du 13 janvier 2026 au 30 septembre 2026, le tout en conformité avec le contrat du Centre d'acquisitions gouvernementales numéro 2023-8165-50 : Revue de presse écrite et veille des médias.

Or, après échanges et discussions avec le CAG et son fournisseur, il est requis d'obtenir une dérogation pour obtenir des services hors mandat au contrat en cours afin d'avoir des services de revue de presse pour les médias locaux et régionaux, qui ne sont pas couverts dans le présent contrat. Le format proposé par le fournisseur permettrait d'intégrer à la fois une revue de presse électronique des médias locaux et régionaux, ainsi que les médias nationaux, couverts par le CAG. Cette dérogation a été autorisée par le conseil d'administration lors de l'assemblée du 3 février 2026.

Par ailleurs, pour compléter le dossier, un ajout au contrat 2023-8180 du CAG doit être fait afin d'y inclure les droits d'auteur pour permettre d'avoir les licences requises et partager les articles aux lecteurs de la revue de presse des médias nationaux à l'interne. Il s'agit maintenant d'entériner cet ajout au contrat déjà en cours pour permettre d'amorcer le service.

Considérant que la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications (DACDIC) doit quotidiennement avoir accès, en temps réel, à des veilles médiatiques et produire des revues de presse pour différents sujets et dossiers;

Considérant que les services de revue de presse et de veille média sont des outils essentiels pour le travail de l'équipe des communications;

Considérant que le processus est conforme à la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

Considérant que les services de revue de presse et de veille des médias, incluant l'autorisation des droits d'auteur, font partie de l'arrêté numéro 2024-03 de la présidente du Conseil du trésor, qui spécifie la liste des biens et services pour lesquels le Cégep doit recourir exclusivement au Centre d'acquisitions

gouvernementales et que ces services doivent aussi y inclure une autorisation spécifique pour les droits d'auteur;

Considérant que le Cégep doit obtenir l'autorisation de son dirigeant pour procéder à l'acquisition par lui-même d'un service visé par un arrêté en conformité avec la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

Considérant la recommandation favorable de la DACDIC;

Considérant que ces services seront financés par le budget de fonctionnement de la DACDIC;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
Et appuyé par M. Etienne Leduc

#### **A-659.6.2**

D'AUTORISER LE CÉGEP DE VALLEYFIELD À déposer une demande au Centre d'acquisitions gouvernementales d'adhérer à un regroupement d'organismes publics dont le contrat est en cours d'exécution pour y inclure les licences requises pour les droits d'auteurs pour environ 1000 \$ par mois et totalisant une valeur estimée à 7 000 \$ pour la période de mars 2026 à septembre 2026, le tout en conformité avec le contrat du Centre d'acquisitions gouvernementales numéro 2023-8180 : Droits d'auteur et en complément au contrat numéro 2023-8165-50 : Revue de presse écrite et veille des médias;

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à signer ladite demande concernant le service visé par un arrêté ministériel pour le Cégep de Valleyfield.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7. Sujets pour adoption**

### **7.1. Adoption – Bilan mi-parcours du Plan stratégique 2023-2028**

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Le Plan stratégique 2023-2028 est à l'étape de mi-parcours après avoir été adopté lors de l'assemblée du 13 juin 2023. Pour ce faire, la Direction du Cégep s'est adjointe de l'expertise de la consultante Marie-Claude Larrivée, spécialisée dans le domaine. Mme Larrivée a accompagné l'équipe du Cégep pour l'ensemble de la démarche d'élaboration du Plan stratégique et son expertise a été grandement appréciée et utile.

## **Travaux réalisés en 2025-2026**

Depuis, les travaux du bilan se sont amorcés à l'automne avec la consultante et le comité de pilotage, composé du directeur général, M. Marc Rémillard, du directeur des études, M. Etienne Leduc, ainsi que de la directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, Mme Geneviève Boileau. La complétion du tableau de bord des indicateurs a également été réalisée avec l'ensemble des directions et services, et le soutien de ressources au sein de la Direction des études.

Rappelons que le Bilan mi-parcours du PS 2023-2028, déposé pour adoption aux membres du CA, vise à porter un regard rétrospectif, global et critique sur les deux premières années de la mise en œuvre du Plan stratégique, de même que d'envisager la suite de son déploiement d'ici 2028. Il cible quatre grands objectifs :

- Évaluer les premiers effets du Plan stratégique;
- Apprécier la contribution de la mise en œuvre aux premiers effets observés;
- Évaluer la mise en œuvre du Plan stratégique;
- Actualiser le Plan stratégique 2023-2028, si c'est requis.

## **Consultations menées**

Après avoir rencontré plusieurs différentes instances vers la fin novembre et début décembre, tel que prévu dans le devis d'élaboration de la démarche, une version pré finale a été soumise aux instances officielles du Cégep dans le cadre d'une consultation élargie du 11 au 26 février dernier.

## **Résultats très positifs**

Les résultats présentés dans le document démontrent une performance stratégique appréciable dans les deux années observées. L'annexe 2 du document présente, à cet effet, les résultats synthétisés de chacun des indicateurs stratégiques.

Quant à la performance opérationnelle, liée à l'évaluation de nos plans de travail institutionnels notamment, elle est aussi très appréciable, même si elle a connu un déclin entre l'An 1 et l'An 2 en matière de livrables réalisés ou atteints.

En ce qui concerne les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et de reddition de comptes prévus au PS 2023- 2028, ceux-ci ont tous été utilisés dans les deux premières années. La qualité de conception des plans de travail institutionnel (PTI) a également été soulignée dans le Bilan par la consultante.

Ensuite, selon toute vraisemblance, les opérations réalisées dans les deux premières années du PS 2023-2028 ont contribué/influencé les premiers effets positifs observés à l'An 1 et à l'An 2 chez les groupes ciblés par la stratégie.

Finalement, des recommandations ressortent (p.34 à 37) quant à la révision ou l'abandon de certains indicateurs. De plus, relativement à la performance opérationnelle, il est recommandé de revoir certains libellés des chantiers stratégiques ainsi que de porter quelques ajustements entourant les livrables

prévus dans nos PTI afin de tenir davantage compte du nouveau contexte organisationnel et des défis à réaliser d'ici la fin du cycle stratégique.

Le Bilan mi-parcours du PS 2023-2028 est déposé aux membres du conseil d'administration pour adoption. Un seul avis a été reçu par l'Association locale des collèges du Québec – section locale (ACCQ). Il est déposé, en complément d'information, au document final du Bilan.

M. Rémillard remercie les équipes ayant contribué à la démarche. Malgré le contexte des contraintes gouvernementales, les résultats ont été positifs. Le travail le plus important pour la suite du Plan sera entourant la langue française. Des données demeurent en attente auprès du ministère de l'Enseignement supérieur à la suite du forage amorcé au sein de la Direction des études.

Considérant les obligations du Cégep de suivre et d'actualiser, s'il y a lieu, son plan stratégique 2023-2028;

Considérant les consultations internes menées pour adopter la démarche de mi-parcours du Plan stratégique 2023-2028;

Considérant l'avis favorable de la commission des études et de l'Association locale des collèges du Québec – section locale;

Il est proposé par M. Marc-André d'Amour  
Et appuyé par M. Sébastien St-Amour

#### **A-659.7.1**

D'ADOPTER LE BILAN MI-PARCOURS DU PLAN stratégique 2023-2028 tel que déposé lors de l'assemblée du conseil d'administration du 24 mars 2026.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7.2. DEC honorifique**

### **7.2.1. Modification – Modalités du DEC honorifique**

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Le 24 octobre 2023, le conseil d'administration adoptait la mise en place de la distinction du DEC honorifique selon certaines modalités appliqués par le comité de gouvernance et d'éthique. Depuis, sa mise en place, des outils d'analyse ont été développés par le Comité afin de notamment mieux baliser les critères de sélections des candidat(e)s.

À la suite de la dernière vague d'analyse des candidatures reçues à l'automne 2025, les membres du Comité de gouvernance et d'éthique ont proposé une modification aux modalités pour y apporter des précisions.

Le document modifié des modalités est déposé aux membres du conseil d'administration.

Considérant l'intérêt du Cégep d'honorer publiquement des personnes pour leur engagement exceptionnel à l'égard du rayonnement et le développement du Cégep;

Considérant la volonté du Cégep de valoriser et de promouvoir le diplôme d'études collégiales;

Considérant l'avis favorable du comité de gouvernance et éthique;

Il est proposé par Mme Dominique Leduc  
Et appuyé par Mme Julie Dunn

#### **A-659.7.2.1**

D'ADOPTER LES MODIFICATIONS APPORTÉES aux Modalités du DEC honorifique telles que déposées au conseil d'administration du 24 mars 2026.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **7.2.2. Nomination – DEC honorifique**

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point. Il remercie la contribution du comité durant le processus.

Le conseil d'administration a créé la distinction appelée « DEC honorifique du Cégep de Valleyfield », incluant ses modalités, lors de l'assemblée du conseil d'administration du 24 octobre 2023. La première récipiendaire était madame Odette Perron, ancienne présidente du conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Valleyfield et diplômée du Collège de Valleyfield (de l'époque du Séminaire). La distinction a été remise lors de l'événement Vins et causerie de la Fondation en novembre 2023. À la session d'hiver 2025, deux autres DEC honorifiques ont été remis, lors d'événement distincts, à messieurs Jean-Marc Larrue, enseignant retraité et personnalité très impliquée dans le domaine culturel, et Germain Daoust, enseignant retraité ayant été aux premières loges de l'implantation et de la promotion du programme Techniques de génie mécanique.

Pour la troisième année du DEC honorifique, après avoir consulté le comité de direction et lancé l'appel de candidatures à l'ensemble du personnel du Cégep à l'automne 2025, trois candidatures ont été reçues à la Direction générale, dont une qui s'est désistée. Les deux autres candidatures sont celles de Mme Mélanie Ederer et de M. Guy Rocher.

Tel que le prévaut sa Charte, le comité de gouvernance et d'éthique est mandaté par le conseil d'administration pour analyser les candidatures reçues et ensuite faire une recommandation au conseil d'administration quant au choix du récipiendaire du DEC honorifique

Le comité a complété ses travaux, à partir des informations reçues le 20 février dernier. Il recommande d'octroyer un DEC honorifique à Mme Mélanie Ederer. Quant à la candidature de M. Guy Rocher, celle-ci n'a pas été retenue par le comité.

L'engagement de Mélanie Ederer, diplômée du Cégep de Valleyfield en Sciences humaines, est considérable. En plus de son implication au sein du Cégep lors de son parcours scolaire, notamment comme gagnante de Cégeps en spectacle en 2012, elle a aussi poursuivi son engagement dans plusieurs causes sociales et communautaires, notamment à titre de présidente de la Fédération des femmes du Québec (2021-2023). Doctorante à l'Institut national de la recherche scientifique, elle s'intéresse depuis plusieurs années au mouvement des femmes et a écrit une multitude de publications liées à ce sujet et aux enjeux qui en découlent.

Le DEC honorifique sera souligné lors de la prochaine Cérémonie de fin d'études, le 27 mai 2026.

Deux documents résumant ses expériences sont déposés, en complément à l'état de situation.

Considérant l'analyse des trois candidatures reçues par la Direction générale et soumise au comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que la candidature de Mme Mélanie Ederer rencontre les critères exigés;

Considérant l'avis favorable du comité de gouvernance et éthique;

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour  
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

#### **A-659.7.2.2**

DE NOMMER MME MÉLANIE EDERER À TITRE DE 4<sup>e</sup> récipiendaire du DEC honorifique du Cégep de Valleyfield tel que déposé à la séance du conseil d'administration du 24 mars 2026.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7.3. Modification aux règlements généraux de la Cité des Arts et des Sports**

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Un texte rappelant l'historique de la Cité des Arts et des Sports (CAS) et ses liens avec le Cégep de Valleyfield est déposé aux membres à titre informatif.

Dans cette relation de partenariat en 2010, dans le cadre de la préparation des Jeux du Québec, des protocoles tripartites ont été signés entre le Cégep, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la CAS, dont un protocole qui prévoit un investissement de 500 000 \$ par le Cégep et la modification des règlements

généraux de la CAS pour y inclure deux sièges de « représentants du Cégep » au sein du nouveau conseil d'administration de la CAS. Le Cégep a ainsi le droit de regard pour toute modification des règlements généraux de la CAS pour la suite.

Le conseil d'administration de la CAS a débuté des travaux de modernisation de sa structure de gouvernance et, après quelques discussions, nous avons convenu d'un projet de modification des règlements généraux à être soumis au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield et au conseil municipal de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour adoption.

Les règlements généraux actuellement en vigueur ainsi que la nouvelle version proposée sont déposés aux membres.

M. Rémillard apporte quelques informations complémentaires. Des corrections mineures ont été suggérées, mais l'essentiel des changements se trouvent dans le document.

Il profite du point pour informer les membres qu'en suivi de ce dossier, les frais juridiques directs engendrés entourant le dossier de l'acquisition qui a finalement avorté, ont été acquittés par la Ville.

Considérant que le Séminaire de Valleyfield (aujourd'hui connu comme étant le Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield (le « Cégep »)) et l'Organisme sont intervenus à des actes de cession datés du 22 septembre 1967 et du 7 octobre 1968, tous reçus devant Me Philippe Malouin, notaire (collectivement, les « Cessions antérieures »);

Considérant que l'Organisme et le Cégep sont intervenus à un acte de cession daté du 8 février 2011 relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire numéro neuf cent cinquante-cinq (955-2) du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte Cécile, dans la circonscription foncière de Beauharnois, lequel acte a été reçu devant Me Gilles Marois, notaire, sous le numéro 17 129 de ses minutes et publié au registre foncier de la circonscription foncière de Beauharnois sous le numéro 17 895 649 (la « Cession 955-2 »);

Considérant que, suivant les Cessions antérieures et la Cession 955-2, l'Organisme est l'unique propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT SEIZE MILLE HUIT CENT TROIS (4 516 803) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, portant le numéro civique 100, rue Saint-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec (l'« Immeuble »);

Considérant que, conformément à la Cession 955-2, dans le cadre d'une vente, d'une cession volontaire ou d'une obligation de vendre l'Immeuble, pour quelques causes que ce soit, l'Organisme doit au préalable offrir au Cégep les terrains que ce dernier lui a cédés aux termes des Cessions antérieures et de la Cession 955-2;

Considérant que, aux termes de la Cession 955-2, l'Organisme a constitué en faveur de l'immeuble du Cégep, à savoir le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT



SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS (4 516 733) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, une servitude de propriété d'usage perpétuelle visant à conserver la vocation éducative, récréative, artistique, culturelle et sportive de l'immeuble, et à être utilisée à des fins publiques par les étudiants du Cégep, les citoyens de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (la « Ville ») et, de façon étendue, à tous les citoyens de la région du Suroît;

Considérant que la convention concernant la construction, la rénovation et le financement d'équipements sportifs sur la propriété de la Cité des Arts et des Sports et sur la propriété du Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield prévoit à l'article 3.4.4 que l'organisme de la Cité des Arts et des Sports ne peut modifier ses lettres patentes sans obtenir l'accord de la Ville et du Cégep;

Considérant que l'Organisme désire modifier ses règlements généraux;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

**A-658.7.3**

D'AUTORISER LA CITÉ DES ARTS ET DES Sports à modifier ses règlements généraux tels que présentés dans la version du 6 mars 2026.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **7.4. Budget d'investissement 2026-2027**

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point. Elle présente un PowerPoint résumant la démarche et les sommes prévues. Elle informe les membres que le processus a été devancé en raison de la période financière imposée par le Gouvernement du Québec, qui débute et termine plus tôt (31 mars au 1<sup>er</sup> avril) que le cycle financier normal du Cégep.

En juillet 2025, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) nous confirmait notre budget d'investissement total pour l'année 2025-2026, à titre d'allocations normalisées, pour un montant de 1 988 232 \$ alors qu'il était de 2 336 575 \$ pour l'année 2024-2025. Cette somme a été accordée au Cégep avec un montant de 1 339 362 \$ pour le volet des infrastructures (bâtiment et appareillage) et un montant de 648 870 \$ pour les ressources informationnelles (RI).

À l'automne 2025, le MES nous transmettait nos niveaux d'investissement préliminaires pour les trois prochaines années en regard des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036. Pour l'année s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027, le niveau d'investissement du Cégep pour le volet des infrastructures est de 1 694 200 \$ alors que celui pour le volet des ressources informationnelles est de 625 700 \$. Ces deux limites combinées portent le plafond total des dépenses en investissement à 2 319 900 \$.

Dans son plan décennal, le MES a prévu pour l'année 2026-2027 que nous devrions recevoir une somme dédiée pour l'investissement de 1 965 062 \$ en allocations normalisées selon les quatre catégories suivantes :

|                                                                                                  |                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB)                                         | 221 134 \$          |
| Réfection, transformation et déficit de maintien d'actifs (R&T et DMA)                           | 1 118 228 \$        |
| Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque – volet ressources informationnelles (MAOB-RI) | 403 200 \$          |
| Informatique                                                                                     | 222 500 \$          |
| <b>Total</b>                                                                                     | <b>1 965 062 \$</b> |

En complément aux allocations normalisées annuelles, le MES devrait nous autoriser, à l'intérieur de notre niveau d'investissement en infrastructures, à dépenser une somme totale de 354 838 \$ pour des projets spécifiques de maintien d'actifs et de bonification de l'offre de services (grands projets, actualisations de programme, audit immobilier) en 2026-2027.

La section qui suit présente la méthodologie utilisée pour déterminer la répartition des dépenses pour les allocations normalisées.

### **Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB)**

Le comité, mandaté pour faire l'analyse des demandes émanant des différents services et départements au regard du MAOB, était composé de :

- Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs;
- Sophie Gamache, gestionnaire administrative à l'approvisionnement;
- Vincent Lalancette-Chayer, enseignant dans le programme de Technologie de l'électronique industrielle;
- Geneviève Turcotte, enseignante dans le programme de Techniques d'éducation spécialisée;
- Julie Lapointe, directrice adjointe des études;
- Martin Nantel-Valiquette, directeur adjoint des études;
- Robert Ranger, coordonnateur des ressources matérielles;
- Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information;
- François Sauvé, directeur adjoint des études.

Le comité a eu la responsabilité d'attribuer des priorités à chacune des demandes reçues en se basant sur un barème de criticité en lien avec la sécurité et l'urgence pédagogique. Par la suite, les directions les plus impliquées ont établi, en fonction de la capacité de nos niveaux d'investissement, que les demandes identifiées en priorités 1, 2 et 3 (sur une échelle de 5) seraient recommandées conformément au document joint.

### **Réfection et transformation (R&T)**

L'analyse des besoins en réfection et transformation a été effectuée par le Service des ressources matérielles à la Direction des services administratifs.

Le comité MAOB a ensuite été mandaté pour faire l'analyse des demandes émanant des différents services et départements en termes de réfections et transformations. Il a eu la responsabilité d'attribuer des priorités à chacune des demandes selon le même barème de criticité que le MAOB. Par la suite, les directions les plus impliquées ont établi, en fonction de la capacité de nos

niveaux d'investissement et de l'utilisation prévue des allocations de R&T pour les grands projets de construction, que les demandes identifiées en priorités 1, 2 et 3 (sur une échelle de 5) seraient recommandées conformément au document joint.

### **MAOB-RI**

L'analyse des besoins informatiques a été faite par la Direction des technologies de l'information et présentée aux membres du comité MAOB.

Le comité MAOB a ensuite été mandaté pour faire l'analyse des demandes émanant des différents services et départements en termes de MAOB-RI. Il a eu la responsabilité d'attribuer des priorités à chacune des demandes selon le même barème de criticité que le MAOB et le R&T. Par la suite, les directions les plus impliquées ont établi, en fonction de la capacité de nos niveaux d'investissement, que les demandes identifiées en priorités 1, 2 et 3 (sur une échelle de 5) seraient recommandées conformément au document joint.

La confirmation du MES pour l'année 2026-2027 des enveloppes normalisées et des niveaux d'investissement se fera ultérieurement, mais la façon dont nous prévoyons utiliser les sommes décrites précédemment est détaillée à la section qui suit.

Le tableau suivant présente les dépenses projetées en investissement et la projection des enveloppes budgétaires minimalement disponibles pour 2026-2027 par catégories.

| <b>Catégories</b>                                                                           | <b>Dépenses projetées 2026-2027</b> | <b>Disponibilité budgétaire 2026-2027</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------|
| MAOB                                                                                        | 1 505 153 \$                        | 221 134 \$                                |
| MAOB-RI et informatique                                                                     | 492 338 \$                          | 625 700 \$                                |
| R&T et DMA (autre que grands projets)                                                       | 211 056 \$                          | 1 118 228 \$                              |
| Projets spécifiques (agrandissement TGM-TGC, actualisations de programme, audit immobilier) | 354 838 \$                          | 354 838 \$                                |
| <b>Total 2026-2027</b>                                                                      | <b>2 563 385 \$</b>                 | <b>2 319 900 \$</b>                       |

La majorité des allocations décrites précédemment sont prévues être utilisées, à l'exception des enveloppes de R&T et DMA qui seront cumulées pour permettre des projets futurs de plus grande envergure. L'utilisation du solde MAOB cumulé pour un montant de 500 000 \$ sur un total de 737 000 \$ impliquera une demande de rehaussement de niveau d'investissement 2026-2027 au printemps 2026, ce qui permettrait de réduire du même montant l'utilisation requise du solde de fonds.

Le solde de fonds du Cégep pourra couvrir les dépenses qui dépasseront la capacité de nos niveaux d'investissement et de nos allocations autorisées par le MES, pour un montant estimé à 650 657 \$, en plus des sommes nécessaires pour terminer le projet d'agrandissement TGM-TGC et l'aménagement du stationnement.

Dans tous les cas notre règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction sera respecté.

À la fin de la présentation, des explications sont données. Il est précisé que pour le volet réfection, transformation, déficit d'actif, il est souhaité se garder un montant en réserve pour des besoins futurs. Les échanges avec le Ministère sont positifs quant à la demande de rehaussement du niveau d'investissement 2026-2027 au montant de 500 000 \$.

M. Rémillard conclut en soulignant le travail rigoureux du comité derrière la démarche MAOB. Une démarche de priorisation a dû être suivie de près pour faire la sélection des projets.

Il est précisé que si nous n'avons pas l'autorisation de rehausser l'enveloppe comme mentionné précédemment, une demande de dépenser le solde de fonds devra être effectuée dans une prochaine séance pour pallier les sommes manquantes, en raison des plafonds d'investissement imposés par le Ministère.

Un suivi entourant le portrait des soldes de fonds dans le réseau collégial pourrait être fait dans une prochaine assemblée. M. Rémillard apporte également des informations complémentaires entourant le solde de fonds du Cégep.

Considérant l'obligation du Cégep d'adopter un budget d'investissements annuel;

Considérant l'analyse et les recommandations faites par le comité du budget MAOB et les directions impliquées;

Considérant la recommandation favorable du comité exécutif;

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour

Et appuyé par Mme Dominique Leduc

**A-658.7.4**

**D'ADOPTER LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS  
pour l'exercice 2026-2027.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7.5. Révision de la Politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et de la violence (RH-08-PO-03) et de la Procédure de gestion des signalements, des dévoilements et des plaintes de harcèlement psychologique et de violence (RH-08-pr-02)**

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente le point. Il précise que la politique et la procédure ont dû être adaptées pour y inclure les étudiant(e)s, qui n'est pas couvert par la Loi entourant les normes du travail. D'autres précisions ont été ajoutées à la suite des consultations. Il est souligné que les documents assurent une certaine flexibilité pour bien traiter un cas en fonction de la situation.

Le 27 mai 2008, le conseil d'administration adoptait la Politique de prévention et de gestion du harcèlement physique, psychologique et sexuel afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur les normes du travail (ci-après LNT).

Le 7 mai 2019, une première révision de la Politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et de la violence fut entérinée à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail. Les normes du travail ont donc fait l'objet d'une importante révision afin notamment d'adapter la loi aux nouvelles réalités du marché du travail. Ainsi, des changements furent apportés en matière de harcèlement psychologique nécessitant d'amender notre politique.

Une nouvelle révision de la Politique est rendue nécessaire à la suite de l'adoption de la loi 42 (Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail) en mars 2024. Cette loi engendre divers amendements aux lois du travail visant principalement à :

- Mieux protéger les travailleurs victimes de harcèlement psychologique et de violence à caractère sexuel dans le cadre de leur milieu de travail;
- Encadrer les recours destinés à assurer une telle protection.

Bien que tout employeur ayant une place d'affaire au Québec et sous juridiction provinciale avait déjà l'obligation de prévenir et de faire cesser le harcèlement psychologique au sens de la LNT, et ce, bien avant la présentation du projet de loi 42, le nouvel article 81.19 de la LNT impose désormais un contenu minimal à une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique.

Un comité consultatif issu du comité de santé et sécurité fut mis sur pied afin de réviser la Politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et de la violence ainsi que la Procédure de gestion des signalements, des dévoilements et des plaintes de harcèlement psychologique et de violence. Chacun des syndicats était invité à identifier un membre du comité santé et sécurité pour siéger sur ce comité. La direction des ressources humaines ainsi que la direction adjointe à la direction des études étaient les représentants de l'employeur. Le comité consultatif a débuté ses travaux de révision en novembre dernier.

La version révisée de la Politique et de la Procédure a été acheminé pour consultation auprès des instances syndicales, de l'Association des cadres des collèges du Québec (section locale) et de l'Association des étudiants du Cégep de Valleyfield le 18 février 2026. Ces derniers avaient jusqu'au 6 mars pour nous transmettre un avis, le cas échéant. De plus, dans l'exercice de son mandat et de ses responsabilités, le Comité ressources humaines issu du conseil d'administration a également participé à cette consultation et a émis ses commentaires. Au terme de ces consultations, des corrections furent apportées à la Politique et à la Procédure.

À la fin de la présentation, il est demandé si les instances syndicales ont revu la dernière mouture, ce à quoi répond favorablement M. Bernard. Le comité de travail s'est montré favorable, mais il est noté que l'ensemble des demandes de modifications n'a pas été retenue. En conclusion, il est rappelé que plusieurs mécanismes sont possibles pour dévoiler, signaler ou déposer une plainte. Des exemples sont apportés. Des communications doivent être effectués pour bien faire connaître les recours possibles.

Quant à la demande syndicale d'avoir une nouvelle politique EDI, Mme Edith Filiatrault, directrice des affaires étudiantes, rappelle qu'une démarche diagnostique sera à venir et que dans le cadre de ces travaux, le projet de politique pourrait être une action à intégrer dans le plan d'action.

Considérant la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

Considérant la volonté du Cégep d'assurer un milieu d'études, de travail et de vie sain, sécuritaire et exempt de harcèlement psychologique et de violence pour les membres de la communauté collégiale;

Considérant les travaux du comité consultatif ayant collaboré à la révision de la Politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et de la violence (RH-08-PO-03) et de la Procédure de gestion des signalements, des dévoilements et des plaintes de harcèlement psychologique et de violence (RH-08-pr-02);

Considérant les consultations tenues auprès des diverses instances;

Il est proposé par Mme Lyne Demers  
Et appuyé par Mme Michèle Kama

#### **A-658.7.5**

D'ADOPTER LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET de gestion du harcèlement psychologique et de la violence (RH-08-PO-03) et la Procédure de gestion des signalements, des dévoilements et des plaintes de harcèlement psychologique et de violence (RH-08-pr-02) telles que déposées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

À 20 h 21

Il est proposé par M. Marc Rémillard  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

#### **A-658.7.5.1**

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL d'administration siège à huis clos avec la présence de Mme Geneviève Boileau, secrétaire de l'assemblée et Mme Amélie Mercier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7.6. Modification – Appel d'offres de services d'agents de sécurité – Huis clos pour la nomination des membres du comité de sélection (Huis clos)**

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Les services de prévention, surveillance et contrôle de la sécurité des biens et des personnes sont effectués selon un modèle de couverture hybride interne et externe au campus principal du Cégep.

Suivant les événements du 4 octobre 2024 et l'audit de sécurité qui a été réalisé au campus principal, le Cégep a procédé, en 2025, à un premier appel d'offres publics pour un contrat d'une durée de quinze (15) mois pour des services d'agents de sécurité. Ce contrat arrivera à échéance le 30 juin prochain.

Il est maintenant requis de procéder à un nouvel appel d'offres public. Cet appel d'offres sera prévu pour un contrat d'une durée de trois (3) ans.

Pour le campus principal, le contrat inclura les services pour :

- l'ajout d'un agent additionnel à l'agent interne du Cégep sur les quarts de jour et de soir la semaine ainsi que sur le quart de jour la fin de semaine;
- le remplacement des vacances annuelles de l'équipe interne;
- des remplacements sur demande en cas d'absences ponctuelles;
- de potentiels remplacements à plus long terme en lien avec un arrêt de travail ou une démission;
- de possibles besoins de couverture additionnelle pour des activités spécifiques.

Des besoins plus ponctuels de services d'agents de sécurité pour le centre d'études de Vaudreuil-Dorion sont aussi intégrés.

Cette fois-ci, l'adjudication de l'appel d'offres sera établie selon le prix ajusté le plus bas, c'est-à-dire que nous allons évaluer la qualité des firmes qui soumissionneront. Celles-ci déposeront une enveloppe « offre qualitative » et une enveloppe « offre financière ».

Pour ce faire, le dirigeant d'organisme doit former, et ce, avant le lancement de l'appel d'offres, un comité de sélection d'un minimum de trois (3) membres, dont un qui doit obligatoirement être une ressource externe, en plus d'un secrétaire responsable du processus d'évaluation de la qualité des soumissions.

Puisqu'il ne s'agit pas d'un renseignement à caractère public, le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel. Le conseil siège donc à huis clos.

Le 3 février dernier, le conseil d'administration autorisait la nomination des membres du comité de sélection suivants :

- Madame Édith Filiatrault, directrice des affaires étudiantes au Cégep de Valleyfield;



- Madame Catherine Hurteau, gestionnaire administrative du centre d'études de Saint-Constant au Cégep de Valleyfield;
- Monsieur Mathieu Allaire, coordonnateur de la sécurité et des mesures d'urgence du CISSS de la Montérégie-Ouest, qui agira à titre de ressource externe.

Cependant, madame Catherine Hurteau a récemment annoncé son départ volontaire du Cégep pour le mois d'avril. Il est donc recommandé de procéder à sa substitution sur le comité par le membre suivant :

- Monsieur Daniel Sauvé, gestionnaire administratif du centre d'études de Vaudreuil-Dorion au Cégep de Valleyfield.

Considérant la Loi sur les contrats des organismes publics et les directives qui en découlent;

Considérant le Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01);

Considérant que le mandat de la firme Gestion Termico inc. prendra fin le 30 juin 2026 et que le cégep doit à nouveau procéder à un appel d'offres public;

Considérant qu'un comité de sélection doit être formé de trois (3) membres et d'un secrétaire de comité dûment autorisé par le Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel, mais que le secrétaire du comité doit être officiellement nommé;

Considérant qu'un comité de sélection doit être formé d'un minimum de trois (3) membres, dont un (1) qui doit obligatoirement être une ressource externe;

Considérant que le conseil d'administration a autorisé le 3 février 2026 (résolution # A-658.7.8.2) la nomination des membres du comité de sélection pour l'appel d'offres de services de sécurité et que l'un de ces trois membres a depuis annoncé son départ volontaire du Cégep;

Il est proposé par Mme Michèle Kama  
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

**A-659.7.4**

D'AUTORISER LA MODIFICATION DE LA résolution  
# A-658.7.8.2 afin de supprimer ce paragraphe :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **8. Points d'information**

### **8.1. Projet d'agrandissement TGM-TGC – demandes d'honoraires supplémentaires des professionnels (Huis clos)**

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point. Un PowerPoint est présenté séance tenante

[REDACTED]



À 21 h

Il est proposé par M. Marc Rémillard  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

**A-659.8.1**

DE LEVER LE HUIS CLOS.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **8.2. Du président**

M. Bolduc souligne qu'il sera présent à la Fête de la reconnaissance le 25 mars.

### **8.2.1. Sondage de satisfaction aux membres du conseil d'administration et rencontre du CA de mai au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion (prévision des déplacements)**

M. Bolduc rappelle l'importance de remplir les formulaires de déclaration d'intérêt. Finalement, il invite les membres à remplir le sondage qui touche deux sujets, soit le niveau de satisfaction des membres ainsi que les possibilités pour les membres de covoiturer en vue de la prochaine séance, qui se tiendra au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion.

## **8.3. Du directeur général**

### **8.3.1. Revue de presse du 13 janvier au 15 mars 2026**

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse.

### **8.3.2. Entrevue avec Radio-Canada – Passeport Cégep**

M. Rémillard invite les membres à visionner l'entrevue.

### **8.3.3. Encan silencieux du programme Arts visuels**

M. Rémillard invite les membres à participer à l'encan silencieux organisé par le programme d'Arts visuels le 1<sup>er</sup> avril prochain. Les fonds amassés serviront à financer les activités du programme.

#### **8.4. Du directeur des études**

##### **8.4.1. Statistiques d'admission par programme pour l'automne 2026 – 1<sup>er</sup> tour SRAM**

M. Leduc présente les statistiques d'admission pour l'automne 2026 à la suite du 1<sup>er</sup> tour du SRAM. Il partage quelques faits saillants, notamment dans les programmes de Génie et en Sciences humaines. Les centres d'études vivent des hausses importantes également. Certains programmes vivent des baisses, notamment en Éducation à l'enfance et Chimie analytique. Des actions seront à planifier pour faire connaître davantage ce dernier programme.

##### **8.4.2. Bilan de l'effectif étudiant au 15 février 2026**

M. Leduc présente le bilan de l'effectif étudiant pour la session d'hiver 2026. La proportion des garçons a frappé un record historique.

##### **8.4.3. Calendrier scolaire 2025-2026 révisé (reprise de la journée de verglas du 11 mars 2026)**

À titre informatif, M. Leduc dépose aux membres du CA le calendrier scolaire 2025-2026 révisé à la suite de la journée de verglas du 11 mars dernier durant laquelle les cours et activités du Cégep ont été suspendus. La journée sera reprise le lundi 6 avril 2026.

#### **9. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 12 mai 2026 à 18 h 30, à la salle VD-222 du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion.

#### **10. Clôture de l'assemblée**

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

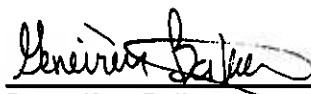
**A-659.10**

**DE CLORE LA 659<sup>e</sup> ASSEMBLÉE régulière du conseil  
d'administration à 21 h 17.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Julie Dunn  
Présidente de l'assemblée au moment de l'adoption du procès-verbal  
GB/arr  
PV CA659



Geneviève Boileau  
Secrétaire de l'assemblée